



MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE MOLIÈRES-SUR-CÈZE**  
Liberté - Égalité - Fraternité

**FIL CONDUCTEUR**  
Conseil Municipal  
28.03.2022

**DATE**  
28.03.2022

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 28.03.2022

Ce vingt-huit mars deux mille vingt-deux à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Molières-sur-Cèze.

**Étaient présents :** Christel BALME, Abdelmalek BELAZZOUG, Florence BOUIS, Cécile DE CHASTENET, Mélyssa CELLIER, Martine GIOLBAS, Odette NAVARRO, Lætitia MARCHAND, Stéphan NICOLAS, Valérie REMOND, Thierry THOMAS, Dirk VERBRUGGE, Georges VERCOUTERE.

**Étaient absents :** Dominique AGNIEL représenté par Odette NAVARRO, Nicolas AUGUSTYNIAK,

**Secrétaire de séance :** Cécile DE CHASTENET

Le nombre de présents est de **13**, le nombre de votants est **14** dont **1** procuration.

\*\*\*

### Préambule

Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2021.  
Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122.22. :  
. Polices de roulage  
. Numérotation

\*\*\*

## 1. Bilan des ventes concessions des cimetières de Molières-sur-Cèze Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Chaque année, la commune de Molières-sur-Cèze réalise la vente de concessions dans les deux cimetières de Molières-sur-Cèze.

Monsieur Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances, a présenté le tableau des ventes pour l'année 2021. Il a précisé que 2 concessions vendues n'apparaissent pas sur le tableau et que cela sera régularisé (ajout d'une somme de 600 euros). Il a précisé également que la concession n°1369 est une régularisation de situation liée à une erreur administrative d'où sa gratuité.

Madame le Maire a demandé à l'assemblée de valider ce tableau et les informations associées.

### Résultats du vote :

**14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

Recensement des ventes de concessions funéraires pour l'année 2021.

N° de concession	Date de vente	Concessionnaire	Durée (années)	Superficie (m²)	Tarif (€)	Observations
1361	19/01/2021	Régine FABREGUE	50	3	400	
1362	05/03/2021	Marie-Louise ROUX vve BELLONI	50	3	400	
1363	10/03/2021	Nathalie BELLONI ep THOMAS	50	3	400	
1364	02/04/2021	Lucien YMIINSKI	50	3	400	
1365	05/04/2021	Noëlle PINONCELY	50	3	400	
1366	24/09/2021	Marjorie BODOURIAN	50	3	400	
1367	08/10/2021	Gérard BILLET	50	COL	400	
1368	18/11/2021	Alain DIRAMONDO	50	COL	400	
1369	10/12/2021	René LAZARZ	50	3	gratuit	Conversion de concession suite litige
Total		concessions		9		

## 2. Participation employeur mutuelle

### Rapporteur : Florence BOUIS, Maire

Madame la Maire a rappelé que la protection sociale complémentaire, dite PSC, est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale et en prévoyance (ou garantie maintien de salaire).

La nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, qui attend ses décrets d'application, prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (elle ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence). Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

Madame la Maire a précisé que les employeurs publics doivent mettre en débat ce sujet au sein de leurs assemblées délibérantes et dans le cadre du dialogue social avec les instances représentatives du personnel.

Madame la Maire a indiqué que le premier débat s'est tenu le 28 Février 2022. Lors de ce débat, Laurence ARNAUX, agent territoriale a présenté la situation actuelle de la commune qui participe déjà pour les agents demandeurs, une situation budgétaire projetée pour l'ensemble des agents et une situation budgétaire envisagée avec une prise en charge plus importante.

			% MONTANT	% ACTUEL COMMUNE
PREVOYANCE	Montant de référence Ordonnance du 17.02.2022	27 euros	20% en 2025	55%
SANTÉ	Montant de référence Ordonnance du 17.02.2022	30 euros	50% en 2026	33%

Etat de la participation employeur mutuelle pour la commune de Molières-sur-Cèze au regard de l'Ordonnance du 17.02.2022

	PARTICIPATION	SOMME	RYTHME	TOTAL AN	Coût commune actuel	Coût projeté
Situation actuelle	PREVOYANCE	15 euros	mensuel	180 euros	1 260 euros/an pour 7 agents	3 600 euros/an pour 20 agents
	SANTÉ	10 euros	mensuel	120 euros	840 euros/ans pour 7 agents	2 400 euros/an pour 20 agents
Proposition	PREVOYANCE	25 euros	mensuel	300 euros	2 100 euros/an pour 7 agents	6 000 euros/an pour 20 agents
	SANTÉ	20 euros	mensuel	240 euros	1 680 euros/an pour 7 agents	4 800 euros/an pour 20 agents

Etude de la charge budgétaire de la participation employeur mutuelle pour la commune de Molières-sur-Cèze

Ce débat où étaient présents 4 agents (Laurence ARNAUX, Stéphane BLANC, Sylvain SUGIER, Renaud VADANT) et 2 élus (Florence BOUIS, Maire et Thierry THOMAS, 1<sup>er</sup> adjoint), s'est tenu dans une ambiance constructive. Il a été convenu de mettre en place un calendrier semestriel de suivi/rencontre ainsi que la rédaction d'un document de synthèse afin d'accompagner la future décision des élus.

Madame la Maire a demandé à l'assemblée de valider cette organisation qui accompagnera les débats futurs sur la participation employeur mutuelle pour la commune de Molières-sur-Cèze.

Résultats du vote : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

### 3. Compte de gestion 2021

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Madame la Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion sont établis par le receveur municipal à la clôture de l'exercice. Madame la Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Monsieur Georges VERCOUTERE a indiqué que la présentation concernera les comptes de la gestion des 3 budgets : commune, eau et assainissement, lotissement. Il a précisé que chacune des présentations donnera lieu à la rédaction d'une délibération spécifique.

Madame la Maire a proposé à l'assemblée de ne réaliser qu'un seul vote pour les 3 comptes de gestion. L'assemblée a approuvé.

Monsieur Georges VERCOUTERE a exposé au conseil les 3 comptes de gestion pour examen des opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, par le conseil.

030043  
SGC ALES



II-1  
Exercice 2021

#### 15200 - MOLIERES SUR CEZE - RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 087 766,58	1 777 183,93	2 864 950,51
Titres de recettes émis (b)	576 882,10	1 355 778,39	1 932 660,49
Réductions de titres (c)	22 714,50	568,16	23 282,66
Recettes nettes (d = b - c)	554 167,60	1 355 210,23	1 909 377,83
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 087 766,58	1 777 183,93	2 864 950,51
Mandats émis (f)	675 724,95	1 253 614,90	1 929 339,85
Annulations de mandats (g)		548,00	548,00
Dépenses nettes (h = f - g)	675 724,95	1 253 066,90	1 928 791,85
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		102 143,33	
(h - d) Déficit	121 557,35		19 414,02

**15204 - EAU ET ASST MOLIERES SUR CEZE**  
**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	596 622,56	371 437,16	968 059,72
Titres de recettes émis (b)	317 047,25	364 251,32	681 298,57
Réductions de titres (c)		9 851,12	9 851,12
Recettes nettes (d = b - c)	317 047,25	354 400,20	671 447,45
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	596 622,56	371 437,16	968 059,72
Mandats émis (f)	446 125,77	330 313,66	776 439,43
Annulations de mandats (g)	101,82		101,82
Dépenses nettes (h = f - g)	446 023,95	330 313,66	776 337,61
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		24 086,54	
(h - d) Déficit	128 976,70		104 890,16

**15211 - LOT MOLIERES SUR CEZE -**  
**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	242 960,93	310 074,47	553 035,40
Titres de recettes émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	242 960,93	310 074,47	553 035,40
Mandats émis (f)	30 456,81	6 969,55	37 426,36
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	30 456,81	6 969,55	37 426,36
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	30 456,81	6 969,55	37 426,36

Madame la Maire a demandé au Conseil de valider les 3 comptes de gestion 2021  
**Résultats du vote : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

#### 4. Comptes administratifs 2021

**Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances**

Madame la Maire s'étant retirée, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Georges VERCOUTERE a présenté au vote les comptes administratifs de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes.

Monsieur Georges VERCOUTERE a indiqué que la présentation concernera les comptes administratifs des 3 budgets : commune, eau et assainissement, lotissement.

Madame la Maire a proposé à l'assemblée avant de se retirer de ne réaliser qu'un seul vote pour les 3 comptes de gestion. L'assemblée a approuvé.

Monsieur Georges VERCOUTERE a exposé au conseil les 3 comptes administratifs pour examen des opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, par le conseil.

2021	COMMUNE	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	675 724,95 €	1 253 066,90 €
Recettes nettes	554 167,60 €	1 355 210,23 €
<b>Résultat 2021</b>	<b>-121 557,35 €</b>	<b>102 143,33 €</b>
Résultat reporté 2020	3 054,42 €	710 546,20 €
Intégration/transfert	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>-118 502,93 €</b>	<b>812 689,53 €</b>
<b>Reprise des résultats du budget site industriel</b>	<b>171 867,51 €</b>	<b>-250 290,27 €</b>
Affectation 2022	0,00 €	0,00 €
REPORT sur 2022	53 364,58 €	562 399,26 €

2021	EAUX ET ASSAINISSEMENT	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	446 023,95 €	330 313,66 €
Recettes nettes	317 047,25 €	354 400,20 €
<b>Résultat 2021</b>	<b>-128 976,70 €</b>	<b>24 086,54 €</b>
Résultat reporté 2020	137 078,26 €	15 011,24 €
		0,00 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>8 101,56 €</b>	<b>39 097,78 €</b>
REPORT sur 2022	8 101,56 €	39 097,78 €

2021	LOTISSEMENT	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	30 456,81 €	6 969,55 €
Recettes nettes	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat 2021</b>	<b>-30 456,81 €</b>	<b>-6 969,55 €</b>
Résultat reporté 2020	-212 460,93 €	-60 113,54 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>-242 917,74 €</b>	<b>-67 083,09 €</b>
REPORT sur 2022	-242 917,74 €	-67 083,09 €

Monsieur Georges VERCOUTERE demande en l'absence de Madame la Maire, au Conseil de valider les 3 comptes administratifs 2021

**Résultats du vote : 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
(Madame la Maire s'est retirée pour le vote)

## 5. Affectations des résultats 2021

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021 et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021.

Monsieur Georges VERCOUTERE a indiqué que la présentation concernera l'affectation des résultats 2021 des 3 budgets : commune, eau et assainissement, lotissement.

Monsieur Georges VERCOUTERE a précisé que chacune des présentations donnera lieu à la rédaction d'une délibération spécifique.

Madame la Maire a proposé à l'assemblée qu'un seul vote pour les 3 affectations de résultats 2021. L'assemblée a approuvé.

2021	COMMUNE	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	675 724,95 €	1 253 066,90 €
Recettes nettes	554 167,60 €	1 355 210,23 €
<b>Résultat 2021</b>	<b>-121 557,35 €</b>	<b>102 143,33 €</b>
Résultat reporté 2020	3 054,42 €	710 546,20 €
Intégration/transfert	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>-118 502,93 €</b>	<b>812 689,53 €</b>
Reprise des résultats du budget site industriel	171 867,51 €	-250 290,27 €
Affectation 2022	0,00 €	0,00 €
REPORT sur 2022	53 364,58 €	562 399,26 €

2021	EAUX ET ASSAINISSEMENT	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	446 023,95 €	330 313,66 €
Recettes nettes	317 047,25 €	354 400,20 €
<b>Résultat 2021</b>	<b>-128 976,70 €</b>	<b>24 086,54 €</b>
Résultat reporté 2020	137 078,26 €	15 011,24 €
		0,00 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>8 101,56 €</b>	<b>39 097,78 €</b>
REPORT sur 2022	8 101,56 €	39 097,78 €

2021	LOTISSEMENT	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	30 456,81 €	6 969,55 €
Recettes nettes	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat 2021</b>	<b>-30 456,81 €</b>	<b>-6 969,55 €</b>
Résultat reporté 2020	-212 460,93 €	-60 113,54 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>-242 917,74 €</b>	<b>-67 083,09 €</b>
REPORT sur 2022	-242 917,74 €	-67 083,09 €

Madame la Maire a demandé au Conseil de valider l'affectation des résultats pour les 3 budgets de la commune.  
**Résultats du vote : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

---

## 6. Taxes impôts locaux 2022 (état de notification)

**Rapporteur : Florence BOUIS, Maire**

Madame La Maire a exposé les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des deux taxes directes locales et plus particulièrement le produit fiscal.

Pour rappel Madame la Maire a présenté le tableau 2021 :

	TAUX 2020	Base d'imposition estimée avec la notification 1259 COM de 2021	Taux proposés 2021	Recettes prévisionnelles 2021
Taxe foncière bâtie	49,09% *	1 028 000	49,09	504 645 €
Taxe foncière non bâtie	67.32 %	4 800	67.32	3 231 €
* taux communal 24,44 %+ taux départemental 24,65%				507 876,00 €

Madame la Maire a proposé de geler les taux pour l'année 2022 et de reconduire les taux 2021.

Monsieur BELAZZOUG a demandé s'il ne serait pas possible de baisser le taux. Madame la Maire a indiqué que notre situation comptable ne le permettait pas pour le moment.

Madame la Maire a proposé au vote les taux suivants pour 2022 proposés dans le tableau ci-dessous :

	TAUX 2021	Base d'imposition estimée avec la notification 1259 COM de 2022	Taux proposés 2022	Recettes prévisionnelles 2022
Taxe foncière bâtie	49,09% *	1 060 000	49,09	520 354
Taxe foncière non bâtie	67.32 %	4 900	67.32	3 299
* taux communal 24,44 %+ taux départemental 24,65%				523 653,00 €

**Résultats du vote : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

---

## 7. Obligation du contrôle de l'assainissement lors d'une vente

**Rapporteur : Thierry THOMAS, 1<sup>er</sup> adjoint**

Monsieur Thierry THOMAS, 1<sup>er</sup> adjoint, a informé le Conseil municipal que s'agissant de l'assainissement collectif qui est de notre compétence, nous sommes sollicités régulièrement par les notaires.

De plus l'article L271-4 du code de la construction et de l'habitation modifié par la LOI n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 94 (V) relatif aux diagnostics en cas de vente immobilière prévoit le contrôle pour l'assainissement non collectif qui devrait être logiquement étendu aux assainissements collectifs.

Monsieur Thierry THOMAS, 1<sup>er</sup> adjoint a précisé que la commune peut rendre obligatoire le contrôle de conformité lors des mutations immobilières pour vérifier l'homologation des raccordements privatifs au réseau collectif.

Cette obligation permet de vérifier la séparation correcte des effluents eaux usées et eaux pluviales vers le réseau public et bien sûr de sécuriser la vente pour l'acquéreur et **paraît impératif au regard de notre projet de raccordement à la station d'épuration de Meyrannes.**

De plus, cette obligation pourrait sécuriser les acheteurs en leur indiquant la situation réelle de leur assainissement.

Un débat a été lancé avec notamment des questions sur le coût de ce contrôle et l'impact sur les possibilités de vente.

Madame la Maire a proposé au vote les points suivants :

. Obligation du contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que de leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement.

. Ce contrôle est à la charge du vendeur et devra être réalisé par une entreprise agréée avec transmission à la commune d'une attestation de contrôle.

**Résultats du vote : 10 POUR - 0 CONTRE - 4 ABSTENTION**

---

## **8. Ouverture Ossuaire de Molières-sur-Cèze**

**Rapporteur : Florence BOUIS, Maire**

Madame la Maire a informé l'assemblée que les travaux sur l'ossuaire sont terminés au cimetière du Vieux Molières.

Madame la maire a annoncé son intention de prendre un arrêté communal portant sur l'ouverture de l'ossuaire aménagé dans le cimetière du Vieux Molières sur Cèze.

Cet ossuaire est prévu pour y déposer les restes des corps exhumés des sépultures des deux cimetières.

L'ouverture de l'ossuaire sera effective pour la date du 1<sup>er</sup> Juin 2022 afin de pouvoir procéder aux différentes procédures administratives (arrêté) ainsi qu'à l'installation du mobilier nécessaire au stockage des sacs à os.

**Résultats du vote : Pas de vote / information**

---

## **9. Plan d'action eau et assainissement**

**Rapporteur : Thierry THOMAS, 1<sup>er</sup> Adjoint**

Monsieur Thierry THOMAS a rappelé l'importance de la gestion de l'eau et de l'assainissement sur la commune.

Monsieur Thierry THOMAS a rappelé que les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement sont terminés et qu'un plan d'actions et d'améliorations est proposé. Ce plan d'action est une obligation pour l'Agence de l'eau

Monsieur Thierry THOMAS a présenté le plan d'action 2022-2025. Madame la Maire a proposé au vote le plan d'action 2022-2025

TABIEAU SYNTHESE DES PERFORMANCES 2022-2025

Item	Synthese des connaissances	Actions	Etat
1	Régulation Système d'information de la commune	Planification de l'état	Terminé
	Synthese de la connaissance des actions de la commune (évaluation)		Terminé
	Établissement de données		
2	Évaluation des actions	1. État général	En cours
	Comptes de la commune	2. Identification des besoins	En cours
	Volontés politiques	3. Priorités de l'opération	Arrêtée
	Volontés économiques	4. Programmation	En cours
	Comptabilité (matérielle)	5. Réalisation des comptes	En cours
	Sanctuaire (matérielle)	6. Réalisation des comptes	En cours
	Comptes de la commune	7. Réalisation des comptes	En cours
	Volontés politiques		
	Volontés économiques		
	Volontés sociales		
4	Comptes de la commune	Communication avec les citoyens, les élus	Terminé
	Régulation des actions	Préparation par notre service de l'avis de la commune	En cours
5	Régulation des actions	Préparation par notre service de l'avis de la commune	En cours
6	Comptes de la commune	Campagne de régulation de toutes les communes de la commune	En cours
7	Comptes de la commune	Régulation des actions	Terminé

Madame le Maire a demandé à l'assemblée de valider ce tableau et les informations associées.

Résultats du vote :  
13 POUR - 1 CONTRE - 0  
ABSTENTION

Résultats du vote : 10 POUR - 1 CONTRE - 0 ABSTENTION

**10. Autorisation à Madame la Maire de signer la convention Police municipale avec les Maires de Robiac- Rochessadoule et Meyrannes**  
Rapporteur : Florence BOUIS, Maire

Madame la Maire a rappelé que nous détenons la responsabilité administrative du poste de notre policier municipal.

Madame la Maire a rappelé que nous mutualisons ce poste avec les communes de Robiac- Rochessadoule et Meyrannes. Cette mutualisation est encadrée par une convention qui se termine le 1<sup>er</sup> Mai 2022.

Madame la Maire a demandé au conseil l'accord de poursuivre cette convention et de signer la convention pour une nouvelle période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2022.

Résultats du vote : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

**11. Sans vote : Présentation du Débat d'orientation budgétaire 2022**  
Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Madame la Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992), et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Même si cette obligation ne s'impose pas pour la commune, Madame la Maire indique que cette étape de la construction du budget lui semble importante et a proposé à Monsieur VERCOUTERE, adjoint aux finances, de conduire sa rédaction et sa présentation lors de ce conseil municipal.

Ce document ne conduira donc pas à une délibération mais à un débat à l'issue de sa présentation par Monsieur Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances.

Résultats du vote : Pas de vote / information

Fin de séance à 21h00.

La secrétaire de séance

DE CHASTENET Cécile

La Maire

BOUIS Florence



*[Handwritten signature]*

